N° 1005 — 3e Année. | CINQ CENTIMES | Lundi 6 Juillet 1891

LE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

ADMINISTRATION & ADMINISTRATION : 69, rue du Vieil-Abreuvoir, 69 TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et Départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —
Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal; à Lille, 51, rue Nationale; à PARIS, 7, place de la Bourse, 10, et 8 place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de Publicité générale, 6, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

LES ÉVÉNEMENTS DE FOURMES

L'AFFAIRE CULINE-LAFARGUE

COUR D'ASSISES DU NORD
LES ÉVÉNEMENTS DE FOURMIES

L'affaire Culine-Lafargue

Foule énorme autour du Palais-de-Justice, gardé par une compagnie du 33e de ligne, sous les ordres du lieutenant Leinkugen.

On ne peut pénétrer dans la salle d'audience que munit d'une carte spéciale. Un grand espace est néanmoins réservé au public qui ne pourra entrer dans la salle que lorsque le jury sera nommé.

Culine est extrait de la prison St-Waast à 8 heures 1/2 et amené dans une calèche au Palais de Justice.

A 10 heures, Culine est amené par deux gendarmes, il prend place derrière le grillage des détenus.

L'accusé est vêtu de noir et coiffé d'un chapeau de paille.

La physionomie de Culine n'est pas très sympathique et cependant il ne ressemble en rien aux agitateurs socialistes que nous voyons pérorer dans les réunions publiques. La figure ronde est encadrée par une barbe noire; le front est haut et les cheveux correctement brossés sont rejetés en arrière. La plupart des témoins en entrant dans la salle viennent serrer la main de l'accusé.

M. Lafargue qui est en liberté et ne comparait que par citation entre peu de temps après tenant sous les bras de nombreux livres et journaux.

Il prend place au banc des avocats entre son avocat Me Milleraud et celui de Caline, Me Tardif.

Toute autre est la physionomie du second accusé. Le docteur Lafargue a la figure très fine et très distinguée : l'œil brillant et vif embragé par de soyeux sourcils noirs éclaire cette tête d'apôtre surmontée de cheveux gris et ondulés.

Les moustaches sont grises également; le teint est basané.

L'accusé est très proprement mais très modestement vêtu.

Les journalistes

Les journalistes sont nombreux : nous remarquons les représentants du *Gaulois*, M. Delpit; du *Temps*, du *Petit Journal*, de l'*Intransigeant*, du *Petit Provençal*, (M. Jules Guesde); du *Scleil*, du *Figaro*, M. Bataille; du *Petit Parisien*, du *Petit Calaisien*, M. Deleluze; du *Journal de Douai*, de l'*Echo Douaisien*, du *Courrier de Fourmies*, de l'*Avenir d'Arras*, du *Journal de Roubaix*, de la *Dépêche*, de l'*Echo du Nord*, du *Petit Nord*, du *Réveil du Nord*, de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, du *Progrès du Nord*, etc.

Un incident

La Cour entre en séance à 11 heures 5. Après l'appel des jurés, M. Maulion, procureur-général, demande à la Cour en vertu de l'article 307 du Code pénal de joindre les deux affaires Culine et Lafargue.

Me Milleraud dépose des conclusions contraires. Il démontre que les faits sont absolument différents : M. Lafargue est poursuivi en vertu d'une citation pour avoir vingt jours avant le premier mai à Wignehies prononcé un discours.

Jamais on ne lui a reproché d'avoir excité directement la population à l'émeute et la preuve c'est que la citation elle-même dit que l'excitation n'a pas été suivie d'effet. Au contraire on accuse Culine d'avoir excité à un attroupement qui a été dissipé par la force dans la soirée du 1er mai.

Il n'y a aucune espèce de lien. Je me trompe. Culine et Lafargue appartenant tous tous deux au parti socialiste il me semble qu'on veut faire ici non plus le procès de tel ou tel individu ayant commis une faute et tombant sous la rigueur des lois mais, embrassant les faits dans leur ensemble on veut faire juger par vous qui êtes aujourd'hui des mag strats, le socialisme tout entier; on veut faire un procès politique et de ten iances.

Je me place seulement sur le terrain juridique : j'ai l'honneur de défendre la liberté d'un homme et j'ai laissé à la porte les opinions politiques ou sociales que je peux professer.

Mais si l'on veut porter le débat sur le terrain politique je suis prêt à y suivre l'accusation. Nous énumérerons ici à la barre tous les hommes responsables des événements de Fourmies, quelque soit leur situation et leurs noms. Si l'affaire prend cette ampleur on saura au moins que la défense n'en est pas remarquable.

La cour se retire pour délibérer et rentre au bout d'une demi heure en ordonnant la fonction des pourvoites.

Les jurés

Le président en annonçant qu'il va procéder au tirage au sort des jurés rappelle que la défense comme l'accusation ont droit de récuser chacune neuf jours.

Me Milleraud déclare que ses clients ont une telle confiance dans leur cause qu'ils abandonnent le privilège de la récusation.

M. le Procureur général se lève que telle était aussi son intention.

Il est procédé au tirage au sort des jurés.

M. Boniface, commis-greffier, donne lecture de l'acte d'accusation qui suit :

Acte d'accusation contre Culine

Culine est venu se fixer à Fourmies avec sa famille dans les premiers mois de 1885. Avant cette époque, il avait pendant plusieurs années habité Attigny et Sedan où il exerçait la profession d'ouvrier mécanicien.

Dans ces deux villes, il s'est beaucoup occupé de politique. Ses idées étaient fort exaltées, bien qu'il ait cherché à les répandre en organisant des conférences auxquelles il avait appelé des membres en vue du parti socialiste il n'était parvenu à grouper autour de lui qu'un nombre restreint de prosélytes.

Aussi dès le milieu de l'année 1887, il fit part à la personne, chez laquelle il était employé, de son intention bien arrêtée de la quitter. Il réalisa son projet dans les premiers mois de l'année 1888 et il vint s'installer à Fourmies, non plus comme ouvrier mécanicien, mais comme représentant de commerce.

Cette nouvelle profession lui permettait plus facilement que toute autre l'accès de la population ouvrière.

Durant les premières années, il ne s'est signalé par aucun acte qui ait été remarqué. Mais, au début de 1891, déjà sur de son terrain, il s'est mis en avant, et jusqu'au mois d'avril, il a organisé, tant à Fourmies qu'à Wignehies et à Anor, des conférences auxquelles se sont rendus à son appel plusieurs membres du parti socialiste.

A toutes ces réunions, leurs discours en étèt violents. Lafargue et Culine se sont cependant plus spécialement signalés par leurs excès de langage.

Le but poursuivi par ce dernier était d'arriver à la constitution de groupes de 20 personnes, dite groupes d'études ou réunissant pour s'occuper de propagande politique. Bientôt il fut considéré comme le chef du parti ouvrier et, lorsque au mois d'avril éclatèrent à Fourmies, deux grèves dans les établissements Staines et Flament, il fut le porte-parole pour les revendications.

Le 30 avril, il tint encore à Wignehies, une réunion dans laquelle, à la veille du 1er mai, il exhortait vivement les ouvriers à ne pas se rendre au travail et à le lendemain, il était aux environs de l'usine *le Sans-Pareille*, vers 5 heures du matin, distribuant à e groupes déjà indiqués les réjouissances qu'il avait préparées pour la journée, cherchant ainsi à influencer les esprits, mais il ne réussit pas à son gré. Aussi, à neuf heures du matin détermina-t-il une manifestation pour empêcher la reprise dans cette fabrique.

Il y eut une échauffourée assez sérieuse qui détermina l'intervention de la force publique. Au cours de cette manifestation, un individu fut mis en état d'arrestation. Les gendarmes furent assaillis à coups de pierres qui atteignirent le lieutenant et l'un de ses hommes.

Culine qui se trouvait au milieu des manifestants, forma une colonne et se dirigea vers la mairie. A ce moment de nouvelles arrestations furent opérées et les prisonniers furent déposés à l'Hôtel-de-Ville.

Culine, venant de la direction du café du Cygne, le rendez-vous ordinaire des socialistes, où il avait pu, à raison de la trop grande affluence, faire la réunion publique annoncée, arriva alors sur la place où se trouvait une foule très animée de plus de 600 personnes.

Il monta sur le parvis de l'église. Il adressa un discours fréquemment interrompu par les applaudissements, dans lequel on put distinguer qu'il disait qu'il ne fallait pas laisser emmener les prisonniers.

Cependant, l'heure pour la réception des délégations syndicales, Elise Lureau se rendait à la mairie, jusque vers une heure et demie, et, durant tout ce temps, la foule qui continuait à stationner sur la place ne se livra à aucune démonstration particulière.

Vers deux heures, les groupes se dispersèrent pour se reformer une heure plus tard.

Ils étaient déjà assez nombreux, lorsque à 3 h 1/2 environ, Culine apparut de nouveau sur la place. Il y fut l'objet d'une surveillance particulière et on l'entendit dire à un groupe d'ouvriers qu'ils seraient des lâches s'ils laissaient emmener les prisonniers qu'il ne fallait pas les laisser emmener, qu'il fallait les délivrer à tous prix.

Ce mot d'ordre se répandit rapidement, et bientôt de toutes parts, retentirent les cris « C'est nos hommes, c'est nos frères qu'il nous faut! » Les esprits s'animèrent de plus en plus et à ces premiers cris s'ajoutèrent ceux-ci : « c'est la guerre... c'est du sang qu'il nous faut »

La mairie était alors gardée par une seule section d'infanterie de la police et quelques gendarmes. Devant l'attitude de la foule qui commençait à jeter des pierres, le commissaire de police qui cherchait la gendarmerie à cheval et demanda un renfort de troupes qui ne tarda pas à arriver. Ceint de son écharpe, il fit alors après un roulement de tambour une sommation aux manifestants de se retirer.

Ceux-ci n'en tenant aucun compte, la gendarmerie à cheval devant laquelle s'était placé le maréchal des logis, à pied Loricha, lui fit circuler jusque sur la seconde partie de la place. C'est durant ce mouvement que ce sous-officier a été atteint par l'une des nombreuses pierres jetées par les manifestants et qu'il a eu une côte cassée.

La partie de la place située devant la mairie, ainsi évacuée, fut occupée par les forces militaires disponibles, et une compagnie du 145e de ligne, eut la garde de la partie plus rapprochée de l'église.

Après avoir tenu les propos qui viennent d'être rapportés, Culine s'est rendu à l'estaminet du Cygne, il y resta quelques instants, puis il en sortit un peu avant 5 heures, suivi par un groupe d'individus très surexcités parmi lesquels se trouvaient les nommés Thiébaut, Fortier et Gilloteau.

Au moment où ils passaient, un personne qui se trouvait tout près d'eux, leur entendit dire à haute voix : « Culine a dit, qu'il fallait délivrer nos frères. Nous allons y aller. »

Le groupe passa la rue des Etuves, la rue du Pont d'Arcole, la place Chavon, la rue Théophile Leroy et la rue Neuve où il se trouvait considérablement grossi, en arrivant devant l'établissement de ce nom. On y avait trouvé jusqu'à 3 heures.

Sur les exhortations de Culine, la bande s'y livra à une manifestation hostile, cherchant à arracher le mât qui y avait été placé puis elle continua sa marche jusqu'à l'estaminet de la veuve Lognon. Culine demanda à cette femme l'autorisation qu'il lui refusa de faire une conférence chez elle.

La bande s'avança ensuite un peu plus loin jusqu'à l'estaminet Berliry. L'accueil y entre. Il demanda à le parler au patron qu'elle alla chercher. Il le cravata, en signe de deuil, d'un mouchoir noir noué, puis le pria de venir dit à la femme Berliry « S'il est perdu ou si on l'arrache, on vous le paiera » puis il le remit à un sieur Thiébaud. Peu après le groupe passa définitivement entre les mains de Gilloteau.

Ce dernier aussi groupé dans un but bien détermné, la délivrance des prisonniers, un certain nombre d'individus résolus à tout tenter pour y parvenir. Il quitta alors l'estaminet de la femme Berliry en disant à haute voix que c'est elle qui avait tout parti en tête de la bande, qui, obéissant à l'impulsion reçue se dirigea vers l'estaminet Dronbois.

Là, plusieurs individus s'emparèrent d'un certain nombre de bâtons, la bande effectua ensuite à nouveau des rues du quartier des allées et venues pendant lesquelles les hommes prirent encore des bâtons et amplirent leurs poches de pierres. Les femmes en garnirent leurs tabliers.

Elle fit un détour pour se rendre sur la place Vert, où elle s'y organisa définitivement. Elle ne tarda pas enfin à la quitter et bientôt de la place de la Mairie on la vit passer dans la rue St-Louis, coupée en deux sections.

Devant, les femmes non armées ; après, les individus armés de bâtons et de pierres, à la tête desquels se trouvait Gilloteau tenant un porteur de son drapeau.

Ces deux sections passèrent par la rue des Etuves et arrivèrent sur la place, devant l'église. Les femmes qui étaient en avant, s'approchèrent de la troupe,cherchant à provoquer les soldats à l'insubordination.

Les soldats les firent reculer par une marche en avant. Assailli arrivé la bande de Gilloteau qui se précipita furieusement sur les soldats, les bâtons levés et en jetant une grêle de pierres.

Le chef de bataillon qui avait le commandement cria aux émeutiers de se retirer,les menaçant d'employer la force. Loin de là ils redoublèrent d'violence de leurs attaques.

Un lieutenant fut renversé et à grande peine dégagé. Plusieurs soldats tombèrent atteints par des pierres.

Le commandant fit alors tirer en l'air pour intimider les assaillants, sans y parvenir. Voyant ses hommes saisis corps à corps, sur le point d'être désarmés et ébordés par la foule, il ordonna de faire feu.

La décharge a fait un certain nombre de victimes et a mis en fuite la bande tout entière.

Culine ne nie pas la plupart de ces circonstances. Il prétend seulement qu'il n'a pas eu la pensée de déterminer une collision avec la force publique et que lorsqu'il parlait de délivrer les prisonniers, il entendait seulement arriver à ce résultat au moyen de délégation.

C'est lui qui,le premier, a parlé de la délivrance des prisonniers dans des termes qui ne peuvent laisser aucun doute sur ses intentions, qui a groupé à l'estaminet du Cygne la noyau de cette bande, qui s'est successivement grossie sous sa conduite jusqu'au moment où il a remis à Gilloteau le drapeau qui devait servir de point de ralliement.

C'est par cette même bande qu'à été effectuée l'attaque. Son intervention directe dans les malheureux événements apparaît donc de la façon la plus évidente.

En conséquence, le susnommé est accusé d'avoir à Fourmies, le premier mai 1891, par des discours proférés publiquement, provoqué directement à un attroupement armé lequel attroupement ne s'est dissipé qu'après avoir fait usage de ses armes, crime prévu et puni par les articles 6 et 8 de la loi du 7 juin 1848.

La citation contre Lafargue

Le greffier donne lecture de la citation dirigée contre Lafargue :

Lafargue Paul, docteur en médecine, 49 ans, demeurant avenue des Champs-Elysées, n° 60, commune de Perreux (Seine) poursuivi sous prévention d'avoir, à Wignehies, le 11 avril 1891, par les discours ci-dessous, proféré dans une réunion publique, publiquement des cris séditieux et d'avoir, le premier mai, sous la 1re prévention ci-dessus, provoqué directement à un attroupement armé lequel attroupement ne s'est dissipé qu'après avoir fait usage de ses armes, crime prévu et puni par les articles 6 et 8 de la loi du 7 juin 1848.

« 1° Autrefois, il y avait deux castes, la noblesse et le serf. Le premier habitait le château, l'autre des masures. Le serf était conduit avec le fouet, mais quand il y avait une attaque de l'ennemi, il venait se réfugier sous les murs du château et la troupe armée par la barrière le défendait.

« 2° Aujourd'hui, il n'y a plus de barons, mais il y a pire, c'est le patron, le bourgeois parvenu qui a édifié ses immenses usines. La cloche sonne et vous accourez tout joyeux vous y enfermer des douze et des quatorze heures. Vous lui servez de troupeau et tout ce qu'il y gagne sur vous, au lieu de l'employer à améliorer la production en France il l'emploie dans des fabriques de tapis à des actions italiennes, comme vous pouvez le voir dans le *Figaro*. Et, décision sublime, c'est vous, pauvres misérables, vous qui ne possédez rien, on que l'on a dépossédés, c'est vous-mêmes qui êtes chargés, étant soldats, de monter la garde devant le coffre-fort.

« 3° Il fut un temps où chaque famille composait un atelier possédait sa petite industrie, son petit pécule; le chef de famille était le patron, jouissant de ce rassemblé les machines sous la direction d'un seul omnipotent.

Bref, le patron ne vivait pas des patrons, à peine si vous les connaissez, car tout marche et se fait sans eux. Ce sont des fainéants. Ils passent leur vie à se faire faire, à se soigner, car ils se soulient, camarades! Ces gens-là sont donc inutiles. Eh bien! que faire des êtres inutiles ? On les tue.

« 3° Vous avez entendu parler des poux et des puces, animaux nuisibles pour lesquels on a inventé des lois pour les détruire. Eh bien ! les patrons sont de cette race là et en cherchant bien on trouvera une poudre insecticide qui nous en débarrasera.

« 6° Ces gens-là ont des maladies affreuses, ils ont d'abord la goutte, des maladies d'estomac, etc., etc., parce qu'ils ne travaillent pas : puis je dois vous le dire et je le sais, étant médecin, ils sont pourris. Il ne faudrait donc pas les tuer avec leur poux, on ne saurait même pas en faire des gants. Mais il y a du crottin à ramasser sur les routes, voilà ce qui leur sera dévolu.

« 7° Unissons-nous donc pour vaincre nos frères, les mineurs, qui déclarent prochainement la grève générale.

« 8° Savez-vous ce que c'est, camarades, que la grève générale ? Eh bien, c'est un bon repos de quinze jours à la fermeture de toutes les usines. Plus de cheminées qui fument, plus de gaz, plus d'électricité. Rien, rien que la nuit sombre, la nuit qui favorise le crime.

« 9° Les Anglais sont plus avancés que nous sous les rapports des idées nouvelles, mais il leur manque une chose, ils ne connaissent pas le maniement du fusil. En disant vous avez sur eux cette supériorité ayant tous été soldats, et le jour où nous serons prêts et où nous aurons besoin de vous, vous saurez où trouver des armes et vous saurez vous en servir.

« 10° Et vous, jeunes gens qui serez bientôt sous les drapeaux, souvenez-vous que vous devez lever la crosse en l'air et venir vous joindre à nous contre les oppresseurs. »

Délit prévu et puni par les articles 23 et 24 du 29 juillet 1881.

Les témoins

Il est procédé à l'appel des témoins à charge et à décharge dans les deux affaires Culine et Lafargue.

Aurélie Lefebvre, femme Drombois, 49 ans, ménagère à Fourmies — Catherine Dubois, femme Richard, 53 ans, cabaretière et épicière, Fourmies — Henri Vancoppenolle, 45 ans, brasseur,Fourmies — Aug.-Ferd. Mallet, 36 ans, agent de police, Fourmies — Karmau, commissaire de police, Sedan — Clément Jeanin, 32 ans, gendarme, Rocroy — Jules Ghenaux, 45 ans, brigadier de gendarmerie, Bavay — Désiré-Louis Loricha, 41 ans, maréchal des logis, Soissons-le-Château — Alexandre Julien, 43 ans, lieutenant de gendarmerie à Avesnes — Amédée Guyon, 38 ans, maréchal des logis de gendarmerie au Quesnoy — Irénée Laporte, 23 ans, gendarme, au Quesnoy — Paul Colsenet, 29 ans, lieutenant au 145e à Maubeuge — François Chaquin, 46 ans, commandant au 145e, actuellement à Montmédy — Eugène Poreau, 26 ans, fileur à Fourmies.

Auguste Ruche, 31 ans, commissaire de police à Fourmies. — Emile Jeanmart, 21 ans, fileur à Fourmies. — Estelle Jeanmart, 18 ans, ouvrière, à Fourmies. — Alphonse Berteaux, 22 ans, tireur de laines à Roubaix. — Emile Glineur, 37 ans, commissionnaire en laines à Wignegies. — Arthur Eliet, 31 ans, fileur à Fourmies — Michel Cabotian, 28 ans, agent de police, Fourmies — Louis Lefebvre, 30 ans, fileur, Fourmies — Alfred Journeaux, 20 ans, rattacheur,Fourmies — Oscar Fourcier, 21 ans, fileur à Fourmies — Gustave Constant Ducrocq, 61 ans, journalier, Fourmies — Alphonse Gillain, 57 ans, contre-maître de tissage, Fourmies — Lucien Jacquet, 35 ans,employé à l'usine Malakof — Hermance Gonthier, veuve Jacquet, 40 ans, ménagère à Fourmies — Jean Thiébaut, veuve Berhuy, 55 ans, cabaretière, Fourmies — Irma Poucet, femme Berhuy, 28 ans, ménagère, Fourmies — Albert Lenoir, contre-maître à Fourmies.

Constant Brunlon-Fournaux. Célestin Ponsard, Louis Bombla, Louis Vaquin, Jules Havret, Florent Bienvenue, Georges Loil, Emile Thiébaut, Stanislas Gustin, Gustave Valles, Delattre, directeur du *Courrier de Fourmies*, Mme Fournaux, Mme Joséphine Dumiaux, Mme Lambert, Mme Chauvron, Mme Martenot Roty, tous de Fourmies, et Drunn, de Wignehies.

Carlignies — Drucn — Trognon — Carnoye — Bulin — Lécuyer, sont les témoins à décharges.

Interrogatoire de Lafargue

Sur la demande de Me Tardif le priorité des débats est donnée à l'affaire Lafargue.

Le président procède à l'interrogatoire de Lafargue.

Il déclare se nommer Paul Lafargue, âgé de 49 ans, docteur en médecine de la faculté de Nîmes.

Il ajoute qu'il ne veut accorder aucunes réponses à l'interrogatoire qui lui a été fait.

Le président prend une à une chacune des phrases incriminées.

D. Vous connaissez le premier propos qui vous est reproché. Il s'agit de la phrase qui commence par ces mots : « Autrefois il y avait deux castes » et finissant par ces mots : « le baron le dédommagait.

R. On me fait commettre là une erreur historique contre laquelle je tiens à protester.

J'ai étudié tout spécialement cette époque du Moyen-âge et jamais je ne dirai que le serf vivait dans des tanières et était conduit par le fouet.

Lafargue, l'appui en main, continue : « Mais quand vous le dire et je le sais, étant médecin, ils sont pourris. Il ne faudrait donc pas les tuer avec leur poux, on ne saurait même pas en faire des gants. Mais il y a du crottin à ramasser sur les routes, voilà ce qui leur sera dévolu.

D. Unissons-nous donc pour vaincre nos frères, les mineurs, qui déclarent prochainement la grève générale.

« 8° Savez-vous ce que c'est, camarades, que la grève générale ? Eh bien, c'est un bon repos de quinze jours à la fermeture de toutes les usines. Plus de cheminées qui fument, plus de gaz, plus d'électricité. Rien, rien que la nuit sombre, la nuit qui favorise le crime.

« 9° Les Anglais sont plus avancés que nous sous les rapports des idées nouvelles, mais il leur manque une chose, ils ne connaissent pas le maniement du fusil. En disant vous avez sur eux cette supériorité ayant tous été soldats, et le jour où nous serons prêts et où nous aurons besoin de vous, vous saurez où trouver des armes et vous saurez vous en servir.

« 10° Et vous, jeunes gens qui serez bientôt sous les drapeaux, souvenez-vous que vous devez lever la crosse en l'air et venir vous joindre à nous contre les oppresseurs. »

Délit prévu et puni par les articles 23 et 24 du 29 juillet 1881.

Les témoins

Il est procédé à l'appel des témoins à charge et à décharge dans les deux affaires Culine et Lafargue.

Aurélie Lefebvre, femme Drombois, 49 ans, ménagère à Fourmies — Catherine Dubois, femme Richard, 53 ans, cabaretière et épicière, Fourmies — Henri Vancoppenolle, 45 ans, brasseur,Fourmies — Aug.-Ferd. Mallet, 36 ans, agent de police, Fourmies — Karmau, commissaire de police, Sedan — Clément Jeanin, 32 ans, gendarme, Rocroy — Jules Ghenaux, 45 ans, brigadier de gendarmerie, Bavay — Désiré-Louis Loricha, 41 ans, maréchal des logis, Soissons-le-Château — Alexandre Julien, 43 ans, lieutenant de gendarmerie à Avesnes — Amédée Guyon, 38 ans, maréchal des logis de gendarmerie au Quesnoy — Irénée Laporte, 23 ans, gendarme, au Quesnoy — Paul Colsenet, 29 ans, lieutenant au 145e à Maubeuge — François Chaquin, 46 ans, commandant au 145e, actuellement à Montmédy — Eugène Poreau, 26 ans, fileur à Fourmies.

Auguste Ruche, 31 ans, commissaire de police à Fourmies. — Emile Jeanmart, 21 ans, fileur à Fourmies. — Estelle Jeanmart, 18 ans, ouvrière, à Fourmies. — Alphonse Berteaux, 22 ans, tireur de laines à Roubaix. — Emile Glineur, 37 ans, commissionnaire en laines à Wignegies. — Arthur Eliet, 31 ans, fileur à Fourmies — Michel Cabotian, 28 ans, agent de police, Fourmies — Louis Lefebvre, 30 ans, fileur, Fourmies — Alfred Journeaux, 20 ans, rattacheur,Fourmies — Oscar Fourcier, 21 ans, fileur à Fourmies — Gustave Constant Ducrocq, 61 ans, journalier, Fourmies — Alphonse Gillain, 57 ans, contre-maître de tissage, Fourmies — Lucien Jacquet, 35 ans,employé à l'usine Malakof — Hermance Gonthier, veuve Jacquet, 40 ans, ménagère à Fourmies — Jean Thiébaut, veuve Berhuy, 55 ans, cabaretière, Fourmies — Irma Poucet, femme Berhuy, 28 ans, ménagère, Fourmies — Albert Lenoir, contre-maître à Fourmies.

Constant Brunlon-Fournaux. Célestin Ponsard, Louis Bombla, Louis Vaquin, Jules Havret, Florent Bienvenue, Georges Loil, Emile Thiébaut, Stanislas Gustin, Gustave Valles, Delattre, directeur du *Courrier de Fourmies*, Mme Fournaux, Mme Joséphine Dumiaux, Mme Lambert, Mme Chauvron, Mme Martenot Roty, tous de Fourmies, et Drunn, de Wignehies.

Carlignies — Drucn — Trognon — Carnoye — Bulin — Lécuyer, sont les témoins à décharges.

Interrogatoire de Lafargue

Sur la demande de Me Tardif le priorité des débats est donnée à l'affaire Lafargue.

Le président procède à l'interrogatoire de Lafargue.

Il déclare se nommer Paul Lafargue, âgé de 49 ans, docteur en médecine de la faculté de Nîmes.

Il ajoute qu'il ne veut accorder aucunes réponds d'une voix très douce aux interrogations du président.

Le président prend une à une chacune des phrases incriminées.

D. Vous connaissez le premier propos qui vous est reproché. Il s'agit de la phrase qui commence par ces mots : « Autrefois il y avait deux castes » et finissant par ces mots : « le baron le dédommagait.

R. On me fait commettre là une erreur historique contre laquelle je tiens à protester.

J'ai étudié tout spécialement cette époque du Moyen-âge et jamais je ne dirai que le serf vivait dans des tanières et était conduit par le fouet.

Lafargue, l'appui en main, continue : « Mais quand vous le dire et je le sais, étant médecin, ils sont pourris. Il ne faudrait donc pas les tuer avec leur poux, on ne saurait même pas en faire des gants. Mais il y a du crottin à ramasser sur les routes, voilà ce qui leur sera dévolu.

D. Unissons-nous donc pour vaincre nos frères, les mineurs, qui déclarent prochainement la grève générale.

« 8° Savez-vous ce que c'est, camarades, que la grève générale ? Eh bien, c'est un bon repos de quinze jours à la fermeture de toutes les usines. Plus de cheminées qui fument, plus de gaz, plus d'électricité. Rien, rien que la nuit sombre, la nuit qui favorise le crime.

« 9° Les Anglais sont plus avancés que nous sous les rapports des idées nouvelles, mais il leur manque une chose, ils ne connaissent pas le maniement du fusil. En disant vous avez sur eux cette supériorité ayant tous été soldats, et le jour où nous serons prêts et où nous aurons besoin de vous, vous saurez où trouver des armes et vous saurez vous en servir.

« 10° Et vous, jeunes gens qui serez bientôt sous les drapeaux, souvenez-vous que vous devez lever la crosse en l'air et venir vous joindre à nous contre les oppresseurs. »

Délit prévu et puni par les articles 23 et 24 du 29 juillet 1881.

Les témoins

Il est procédé à l'appel des témoins à charge et à décharge dans les deux affaires Culine et Lafargue.

Aurélie Lefebvre, femme Drombois, 49 ans, ménagère à Fourmies — Catherine Dubois, femme Richard, 53 ans, cabaretière et épicière, Fourmies — Henri Vancoppenolle, 45 ans, brasseur,Fourmies — Aug.-Ferd. Mallet, 36 ans, agent de police, Fourmies — Karmau, commissaire de police, Sedan — Clément Jeanin, 32 ans, gendarme, Rocroy — Jules Ghenaux, 45 ans, brigadier de gendarmerie, Bavay — Désiré-Louis Loricha, 41 ans, maréchal des logis, Soissons-le-Château — Alexandre Julien, 43 ans, lieutenant de gendarmerie à Avesnes — Amédée Guyon, 38 ans, maréchal des logis de gendarmerie au Quesnoy — Irénée Laporte, 23 ans, gendarme, au Quesnoy — Paul Colsenet, 29 ans, lieutenant au 145e à Maubeuge — François Chaquin, 46 ans, commandant au 145e, actuellement à Montmédy — Eugène Poreau, 26 ans, fileur à Fourmies.

Auguste Ruche, 31 ans, commissaire de police à Fourmies. — Emile Jeanmart, 21 ans, fileur à Fourmies. — Estelle Jeanmart, 18 ans, ouvrière, à Fourmies. — Alphonse Berteaux, 22 ans, tireur de laines à Roubaix. — Emile Glineur, 37 ans, commissionnaire en laines à Wignegies. — Arthur Eliet, 31 ans, fileur à Fourmies — Michel Cabotian, 28 ans, agent de police, Fourmies — Louis Lefebvre, 30 ans, fileur, Fourmies — Alfred Journeaux, 20 ans, rattacheur,Fourmies — Oscar Fourcier, 21 ans, fileur à Fourmies — Gustave Constant Ducrocq, 61 ans, journalier, Fourmies — Alphonse Gillain, 57 ans, contre-maître de tissage, Fourmies — Lucien Jacquet, 35 ans,employé à l'usine Malakof — Hermance Gonthier, veuve Jacquet, 40 ans, ménagère à Fourmies — Jean Thiébaut, veuve Berhuy, 55 ans, cabaretière, Fourmies — Irma Poucet, femme Berhuy, 28 ans, ménagère, Fourmies — Albert Lenoir, contre-maître à Fourmies.

Constant Brunlon-Fournaux. Célestin Ponsard, Louis Bombla, Louis Vaquin, Jules Havret, Florent Bienvenue, Georges Loil, Emile Thiébaut, Stanislas Gustin, Gustave Valles, Delattre, directeur du *Courrier de Fourmies*, Mme Fournaux, Mme Joséphine Dumiaux, Mme Lambert, Mme Chauvron, Mme Martenot Roty, tous de Fourmies, et Drunn, de Wignehies.

Carlignies — Drucn — Trognon — Carnoye — Bulin — Lécuyer, sont les témoins à décharges.

Interrogatoire de Lafargue

Sur la demande de Me Tardif le priorité des débats est donnée à l'affaire Lafargue.

Le président procède à l'interrogatoire de Lafargue.

Il déclare se nommer Paul Lafargue, âgé de 49 ans, docteur en médecine de la faculté de Nîmes.

Il ajoute qu'il ne veut accorder aucunes réponds d'une voix très douce aux interrogations du président.

Le président prend une à une chacune des phrases incriminées.

D. Vous connaissez le premier propos qui vous est reproché. Il s'agit de la phrase qui commence par ces mots : « Autrefois il y avait deux castes » et finissant par ces mots : « le baron le dédommagait.

R. On me fait commettre là une erreur historique contre laquelle je tiens à protester.

J'ai étudié tout spécialement cette époque du Moyen-âge et jamais je ne dirai que le serf vivait dans des tanières et était conduit par le fouet.

Lafargue, l'appui en main, continue : « Mais quand vous le dire et je le sais, étant médecin, ils sont pourris. Il ne faudrait donc pas les tuer avec leur poux, on ne saurait même pas en faire des gants. Mais il y a du crottin à ramasser sur les routes, voilà ce qui leur sera dévolu.

D. Unissons-nous donc pour vaincre nos frères, les mineurs, qui déclarent prochainement la grève générale.

« 8° Savez-vous ce que c'est, camarades, que la grève générale ? Eh bien, c'est un bon repos de quinze jours à la fermeture de toutes les usines. Plus de cheminées qui fument, plus de gaz, plus d'électricité. Rien, rien que la nuit sombre, la nuit qui favorise le crime.

« 9° Les Anglais sont plus avancés que nous sous les rapports des idées nouvelles, mais il leur manque une chose, ils ne connaissent pas le maniement du fusil. En disant vous avez sur eux cette supériorité ayant tous été soldats, et le jour où nous serons prêts et où nous aurons besoin de vous, vous saurez où trouver des armes et vous saurez vous en servir.

« 10° Et vous, jeunes gens qui serez bientôt sous les drapeaux, souvenez-vous que vous devez lever la crosse en l'air et venir vous joindre à nous contre les oppresseurs. »

Délit prévu et puni par les articles 23 et 24 du 29 juillet 1881.

Les témoins

Il est procédé à l'appel des témoins à charge et à décharge dans les deux affaires Culine et Lafargue.

Aurélie Lefebvre, femme Drombois, 49 ans, ménagère à Fourmies — Catherine Dubois, femme Richard, 53 ans, cabaretière et épicière, Fourmies — Henri Vancoppenolle, 45 ans, brasseur,Fourmies — Aug.-Ferd. Mallet, 36 ans, agent de police, Fourmies — Karmau, commissaire de police, Sedan — Clément Jeanin, 32 ans, gendarme, Rocroy — Jules Ghenaux, 45 ans, brigadier de gendarmerie, Bavay — Désiré-Louis Loricha, 41 ans, maréchal des logis, Soissons-le-Château — Alexandre Julien, 43 ans, lieutenant de gendarmerie à Avesnes — Amédée Guyon, 38 ans, maréchal des logis de gendarmerie au Quesnoy — Irénée Laporte, 23 ans, gendarme, au Quesnoy — Paul Colsenet, 29 ans, lieutenant au 145e à Maubeuge — François Chaquin, 46 ans, commandant au 145e, actuellement à Montmédy — Eugène Poreau, 26 ans, fileur à Fourmies.

Auguste Ruche, 31 ans, commissaire de police à Fourmies. — Emile Jeanmart, 21 ans, fileur à Fourmies. — Estelle Jeanmart, 18 ans, ouvrière, à Fourmies. — Alphonse Berteaux, 22 ans, tireur de laines à Roubaix. — Emile Glineur, 37 ans, commissionnaire en laines à Wignegies. — Arthur Eliet, 31 ans, fileur à Fourmies — Michel Cabotian, 28 ans, agent de police, Fourmies — Louis Lefebvre, 30 ans, fileur, Fourmies — Alfred Journeaux, 20 ans, rattacheur,Fourmies — Oscar Fourcier, 21 ans, fileur à Fourmies — Gustave Constant Ducrocq, 61 ans, journalier, Fourmies — Alphonse Gillain, 57 ans, contre-maître de tissage, Fourmies — Lucien Jacquet, 35 ans,employé à l'usine Malakof — Hermance Gonthier, veuve Jacquet, 40 ans, ménagère à Fourmies — Jean Thiébaut, veuve Berhuy, 55 ans, cabaretière, Fourmies — Irma Poucet, femme Berhuy, 28 ans, ménagère, Fourmies — Albert Lenoir, contre-maître à Fourmies.

Constant Brunlon-Fournaux. Célestin Ponsard, Louis Bombla, Louis Vaquin, Jules Havret, Florent Bienvenue, Georges Loil, Emile Thiébaut, Stanislas Gustin, Gustave Valles, Delattre, directeur du *Courrier de Fourmies*, Mme Fournaux, Mme Joséphine Dumiaux, Mme Lambert, Mme Chauvron, Mme Martenot Roty, tous de Fourmies, et Drunn, de Wignehies.

Carlignies — Drucn — Trognon — Carnoye — Bulin — Lécuyer, sont les témoins à décharges.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 159

LES MILLIONS
De M. Joramie

TROISIÈME PARTIE
L'HÉRITIÈRE

» Il y eut alors une lutte corps à corps entre monsieur Durossy, son beau-père et plusieurs personnes de la maison ; à la fin, on put se rendre maître du forcené et le mettre entre les mains des gendarmes, qui le conduisirent au poste, malgré une vive résistance.

» Le commissaire de police se rendit immédiatement chez monsieur Clamergest et interrogea toutes les personnes de la maison. Dans la soirée, il voulut aussi interroger monsieur Durossy ; mais ce fut en vain qu'il le pressa de questions ; le terrible marl se renferma dans un silence obstiné.

» Nous apprenons avec satisfaction que le médecin appelé en toute hâte près de mad